

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 02 Avril 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 484****BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS PORTANT SUR L'ANNEE 2024**

L'article L.11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les communes de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le tableau ci-après annexé présente le détail des acquisitions et cessions réalisées en 2024.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ce bilan annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville de Sainte-Marie aux Mines pour l'année 2024.

Le secrétaire de séance

Alain JACQUINEZ

La Maire

Noëllie HESTIN